

FORMALITES ETUDIANTS HORS-UE

Avant de candidater à l'épreuve d'admission en présentiel, le candidat **doit accomplir personnellement** des formalités particulières d'inscription. Pour votre parfaite information, les épreuves d'admission sont obligatoires pour entrer dans une ESA. Aucune dérogation à cette règle n'est malheureusement possible.

Les épreuves d'admission sont très exigeantes, nous vous conseillons de ne pas y postuler à la légère et de vous y préparez au mieux.

>>>>> Conditions à remplir pour pouvoir s'inscrire à l'épreuve d'admission :

1. **Votre dossier doit être complet.** Tout dossier incomplet et/ou envoyé hors des délais prévus ne pourra être pris en compte (documents non traduits, non estampillés par les autorités compétentes, non authentiques...).
2. **Le candidat doit être finançable** au regard des critères définis à l'article 5 du Décret du 11 avril 2014.
3. Le profil du candidat doit être **en adéquation avec le cursus souhaité.**
4. **La compréhension et l'expression orale et écrite de la langue française** sont requises.
5. Le candidat doit avoir obtenu son diplôme de fin d'études secondaires depuis **moins de trois années.**
6. Si vous avez un parcours antérieur dans l'enseignement supérieur, ce dernier doit être réalisé **dans l'enseignement artistique.**

>>>>> >>>>> Contenu de votre dossier :

Pour la partie administrative

Tous les éléments **doivent être obligatoirement remis au format PDF et nommés clairement.**

1. La décision d'**équivalence définitive** (et non provisoire) du diplôme de fin d'études secondaires. Pour obtenir ce document, veuillez contacter le service des équivalences en Belgique: <http://www.equivalences.cfwb.be/>
2. Copie du **diplôme de fin d'études secondaires** certifiée conforme ainsi que son **relevé de notes.**
3. Copie d'un extrait d'**acte de naissance** certifiée conforme.
4. Copie recto/verso de la **carte d'identité** certifiée conforme.
5. **Une photocopie du permis de séjour** pour les candidats déjà présents sur le territoire (recto-verso)
6. Une **photo d'identité** récente.

7. **Le paiement des frais.** Avoir versé la somme de 100 € sur le compte CBC suivant :

ASBL ESASLT
BIC : CREGBEBB
IBAN : BE81 7325 0140 0024

Communication (motif) : "Votre NOM (en majuscule) + votre Prénom + Analyse dossier Hors-UE"

Ce montant n'est pas remboursable en cas de non-recevabilité de votre candidature mais il sera déduit de vos frais d'inscription si votre inscription devient effective.

8. **Attestations de vos activités antérieures depuis l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires jusqu'en juin 2024.** Chaque année doit être justifiée de septembre à juin.
- **Si études supérieures :** attestation(s) de scolarité avec cachet, date d'entrée et de sortie de l'école + tous les relevé(s) de notes avec cachet de l'école (la mention de réussite ou d'échec) + un apurement de dettes si vous avez fréquenté un établissement du supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique + le programme d'études et enfin, si vous avez fréquenté un établissement du supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique, un apurement de dettes et les fiches de cours détaillées (avec les crédits ECTS).
 - **Si travail :** pour chaque emploi : un contrat(s) de travail + une attestation de travail de l'employeur comprenant le nombre d'heures effectuées par semaine et le type de contrat, cachet et signature de l'employeur + une copie des fiches de paie.
 - **Si voyage ou échange linguistique :** tout document probant qui justifie votre voyage comme passeport/visa, les billets d'avion, visa, attestation de l'organisme organisateur en cas de séjour linguistique ou séjour au pair.
 - **Si autre activité (chômage, formation...):** tout document probant avec début et fin de l'activité cachet et signature de l'institution.

Important :

Tous les documents doivent être certifiés conformes, cachetés et signés par l'autorité compétente.

Les attestations, bulletins et diplômes doivent porter le cachet de l'établissement visé et la signature de l'autorité compétente.

Les documents qui ne seraient pas en français doivent être traduits et déclarés conformes sur le plan légal et juridique.

D'autres documents complémentaires pourraient être réclamés par la suite selon la spécificité de votre situation.

Pour la partie pédagogique

1. Une **lettre de motivation** comprenant un minimum de 1400 signes (espacements inclus). L'usage de l'intelligence artificielle est vivement déconseillé.
2. Une **vidéo de présentation** face caméra de 2/3 min expliquant votre intérêt pour l'ESA Saint-Luc et l'option choisie.
3. Un **portfolio numérique** contenant une sélection de travaux (cela peut-être de dessins, de tableaux, de photographies, de réalisations artistiques comme des maquettes, des objets, des sculptures...)

Tous ces éléments seront analysés par les professeurs de l'option concernée et visera à :

- Déterminer votre profil, le potentiel et votre motivation pour intégrer le cursus dans lequel vous désirez présenter l'épreuve d'admission ;
- Trouver la meilleure adéquation entre votre profil et le programme de l'ESA de l'option désirée ;
- Identifier votre intérêt pour l'art et la formation souhaitée ;
- S'assurer que votre niveau est suffisant pour mener à bien le cursus désiré.

>>>>> >>>>> >>>>> **Dépôt de votre dossier :**

Le dossier complet (composé de vos deux sous-dossiers, un sous-dossier pour la partie administrative et un sous-dossier pour la partie pédagogique) doit être envoyé par le service gratuit WeTransfer à l'adresse suivante : hors-ue@saintluctournai.be du 26 février 2024 à partir de 10h au 1^{er} mars 2024 jusqu'à 15h. En dehors de cette période (avant ou après), votre demande ne sera pas prise en compte.

Un seul envoi par personne, une seule adresse e-mail par personne, l'adresse e-mail doit être au nom du candidat (le dossier ne peut être envoyé par un représentant ou un membre de la famille)

Si vous envoyez votre dossier en plusieurs parties, le dossier ne sera pas pris en compte. Si le candidat réalise plusieurs envois, seul le premier envoi sera pris en considération.

>>>>> >>>>> >>>>> >>>>> >>>>> **Décision suite à l'envoi de votre dossier :**

Si votre demande est acceptée, une attestation d'inscription à l'épreuve d'admission vous sera envoyée afin de demander votre visa pour la journée de l'épreuve qui se déroulera en présentiel (visa de courte durée). Aucune dérogation au présentiel n'est possible.

Si votre demande est refusée, vous ne pourrez pas compléter votre dossier pour la même année mais vous pourrez introduire une nouvelle demande pour l'année suivante.

En cas de réussite à l'épreuve d'admission, le candidat recevra un dossier d'inscription et devra s'acquitter des frais scolaires 2024/2025 conformément aux règles en vigueur (règlement financier disponible sur notre site internet rubrique « inscription » « frais d'études »).

Après réception du paiement et des dernières modalités administratives, une attestation d'inscription vous sera envoyée afin de demander votre visa dans le but d'entamer votre cursus à l'ESA. Votre présence est obligatoire dès le premier jour de la rentrée.